



Conseils malins pour un logement plus sain



Service Communal Hygiène et Santé



1. Limiter la stagnation et la production d'humidité dans le logement et le développement de moisissures

- **Aérer tous les jours**, volets ouverts, toutes les pièces, 15 minutes matin et soir, quel que soit le temps et la saison (pour renouveler l'air et chasser les polluants)



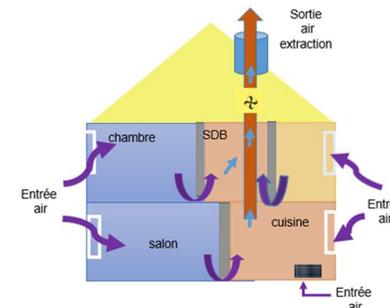
- **Entretien régulièrement les grilles d'aération** et ne pas les obstruer (pour permettre une bonne ventilation naturelle du logement)



- **Faire sécher le linge à l'extérieur** (sauf en cas de forte pollinisation pour les personnes sensibles, d'interdiction éventuelle du règlement de copropriété) **ou dans une pièce avec fenêtre ouverte et porte fermée**



- **Ne pas boucher les bas des portes** situées à l'intérieur du logement, éviter l'encombrement et positionner les meubles de manière à faciliter la circulation d'air



- **Eviter le chauffage d'appoint à combustion** type poêle à pétrole qui génère de l'humidité



2. Supprimer le risque CO (gaz mortel incolore et inodore)

- **Faire vérifier son installation de chauffage ou chauffe-eau gaz une fois/an** conformément à la réglementation



- **Limiter l'utilisation d'appareils de chauffage à combustion**

3. Limiter l'exposition aux Composés Organiques Volatils COV (irritants et cancérogènes)

- **Ne pas fumer dans le logement ou dans la voiture** (même fenêtre ouverte), ne pas laisser de mégots à l'intérieur du logement (vider les cendriers)



- **Eviter les désodorisants et parfum d'intérieur**



- **Limiter le nombre de produits ménagers**, (respecter la notice d'utilisation), éviter les aérosols



- Lors des travaux de bricolage ou de peinture, **utilisez des produits à faible émission de COV** et se référer au label et respecter les notices d'utilisation



4. Limiter la prolifération de nuisibles dans le logement



- **Entretenir le logement**
- **Conserver les aliments dans des boîtes hermétiques** et ne pas laisser des restes de repas non protégés
- **Reboucher les trous** pouvant permettre l'accès aux rongeurs dans le logement
- **Procéder à une désinsectisation ou dératation** aussi souvent que nécessaire

Dans tous les cas :

**Aérez !
C'est bon pour la santé**



Service Communal Hygiène et Santé
04 94 36 31 77
schs@mairie-toulon.fr